

**Procédure Adaptée**

Etablie selon le code de la commande publique

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

### **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES SITES DE LA CPAM DE L'OISE.**

Date et heure limites de réception des offres :.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
2.1	Étendue de la consultation et modalités	3
2.2	Durée du marché	3
2.3	Délai de validité des offres	3
2.4	Visite des sites	3
2.5	Modifications de détail au dossier de consultation	4
2.6	Mode de règlement du marché	4
2.7	Variantes	4
<b>3</b>	<b>PRESENTATION DES OFFRES</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>JUGEMENT DES OFFRES - CRITERES D'ATTRIBUTION</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES</b>	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>9</b>
<b>7</b>	<b>CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION</b>	<b>9</b>

## 1 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché est un marché de services ayant pour objet l'entretien des espaces verts de 4 sites de la CPAM de l'Oise.

Code nomenclature CPV :

77310000    Réalisation et entretien d'espaces verts.

Conformément à l'article L2113-12 du code de la commande publique, le présent marché est réservé à des entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail, ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale (50 %), de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

## 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Étendue de la consultation et modalités

Le présent marché en procédure adaptée est passé avec publicité et mise en concurrence, en application du code de la commande publique.

### 2.2 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

### 2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 2.4 Visite des sites

Les candidats ont obligation de visiter les sites, hormis le titulaire sortant.

Ils devront être en possession de l'attestation (attestation de visite ci-jointe) lorsqu'ils se présenteront à l'organisme pour effectuer la visite.

L'attestation devra être complétée à l'issue de la visite.

Date de visite obligatoire des sites : du 05/01/2026 AU 09/01/2025

- ⊕ **09h30**, pour les deux sites de Beauvais (siège social sis 1 rue de Savoie et site situé rue Jean Racine, 60000 Beauvais).  
Lieu du rendez-vous : entrée des fournisseurs, avenue de Bourgogne 60000 Beauvais.
- ⊕ **14h15**, pour le site de Compiègne rue du général Koenig, 60200 Compiègne et pour Creil 13 rue Ribot 60100 Creil.

A l'issue de sa visite, le candidat sera réputé avoir parfaitement connaissance des sites, de tous les éléments afférents à l'exécution des prestations. En tant que professionnel, il est censé avoir vérifié la réalité des données du dossier de consultation et avoir relevé et fait constater les éventuelles erreurs ou omissions.

Au moment de l'exécution de ses prestations, le titulaire ne pourra, en aucun cas, se prévaloir d'une erreur, quelle qu'en soit la nature y compris financière, ou pour obtenir une quelconque plus-value ou indemnité supplémentaire.

## **2.5 Modifications de détail au dossier de consultation**

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à apporter des modifications au dossier de la consultation.

L'organisme se réserve le droit d'apporter, au plus tard le 14ème jour avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

## **2.6 Mode de règlement du marché**

Le mode de règlement du marché se fera par virement bancaire, dans un délai maximum de 30 jours à réception de la facture.

## **2.7 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

## **3 PRESENTATION DES OFFRES**

Le candidat aura à produire un dossier complet :

Comportant, au stade du dossier de présentation des candidatures :

- Imprimés DC1 et DC2 (disponibles sur le site : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)) ou tout autre document fournissant les mêmes informations.
- Preuve d'une assurance des risques professionnels.
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
- Agrément validant les capacités d'opérateur de produits phytosanitaires (également dénommés produits phytopharmaceutiques).
- Attestation sur l'honneur ou document attestant que l'entreprise est une entreprise adaptée au sens de l'article L2113-12 du code de la commande publique, le présent marché est réservé à des entreprises adaptées

Comportant, au stade du dossier de présentation des offres :

- L'acte d'engagement (AE) et son annexe complétés, datés, et signés.
- Le cahier des clauses particulières (CCP), complété et signé.
- Un mémoire technique complété et signé.
- L'attestation de visite des sites.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Les pièces prévues à l'article D 8222-5 du Code du Travail peuvent être jointes à l'offre. Ces documents seront exigés du candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché.

Chaque concurrent doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

#### 4 JUGEMENT DES OFFRES - CRITERES D'ATTRIBUTION

Le choix de l'organisme tiendra compte de l'offre jugée économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous, définis selon la pondération suivante :

- La valeur technique (voir sous critères de la valeur technique ci-dessous) appréciée au regard du mémoire technique, pondérée à 60 %.
- Le prix des prestations pondéré à 40 %.

Critère.	Sous-critères.	Points.
Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique.	Sous-critère 1 : Qualité des modalités techniques, moyens humains (nombre, compétence, qualification...) prévus pour l'exécution du marché	30 points.
	Qualité de l'organisation envisagée en termes de suivi administratif, de gestion des outils de communication et de sécurisation des travaux	20 points.
	Qualité des modalités de gestion des produits de chantiers (tri, recyclage, valorisation) et au regard des autres actions mises en œuvre par le candidat pour le respect des principes du développement durable.	10 points.

Le candidat remettra son mémoire technique ordonné selon l'ordre des sous critères ci-dessus

Critères à 10 points maximum :

0 point : Absence d'éléments de réponse ou éléments de réponse non satisfaisants

2,5 points : Eléments de réponse peu satisfaisants

5 points : Eléments de réponse moyennement satisfaisants

7,5 points : Eléments de réponse satisfaisants

10 points : Eléments de réponse très satisfaisants

Critères à 20 points maximum :

0 point : Absence d'éléments de réponse ou éléments de réponse non satisfaisants

5 points : Eléments de réponse peu satisfaisants

10 points : Eléments de réponse moyennement satisfaisants

15 points : Eléments de réponse satisfaisants

20 points : Eléments de réponse très satisfaisants

Critères à 30 points maximum :

0 point : Absence d'éléments de réponse ou éléments de réponse non satisfaisants

7,5 points : Eléments de réponse peu satisfaisants

15 points : Eléments de réponse moyennement satisfaisants

22,5 points : Eléments de réponse satisfaisants

30 points : Eléments de réponse très satisfaisants

Pour le critère valeur financière, la meilleure offre se verra attribuer le nombre de point maximal indiqué, les autres offres se verront attribuer le nombre de point maximal indiqué, les autres offres se verront attribuer un nombre de point déterminé par application de la formule suivante :

Nombre de points = 40 x (montant de l'offre moins distante/montant de l'offre analysée)

## 5 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidatures et les offres sont déposées sur le site PLACE marché public. Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Le lieu des échanges est appelé la salle des marchés.

Tout dépôt sur un autre site ou sur adresse électronique est nul et non avenu. En aucun cas, le candidat ne peut opter pour un envoi de sa candidature et de son offre sous la forme papier.

Les soumissionnaires auront la possibilité de :

- Retirer le DCE (dossier de consultation des entreprises) dans son intégralité.
- Poser des questions sur le DCE.
- Répondre par voie électronique.

Afin de permettre à l'organisme d'établir de façon certaine une correspondance électronique éventuelle avec l'opérateur économique concerné, ce dernier s'identifiera au moment du téléchargement du DCE (indication du nom de la personne physique chargée du téléchargement ainsi que son adresse électronique).

Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site. Dans le déroulement de la procédure, le soumissionnaire est donc lié par le présent règlement de consultation ainsi que par les conditions d'utilisations de la salle des marchés figurant sur le site.

Les candidats doivent désigner, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Cette personne sera responsable de la transmission et de la signature de ces documents.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

La signature de la personne habilitée à engager l'entreprise, doit pouvoir être authentifiée à travers la transmission des candidatures et des offres. La personne signataire devra être titulaire d'un certificat électronique de niveau 2 auprès d'un tiers certificateur.

Pour toutes demandes d'assistance technique, question ou tout problème rencontré, le candidat peut contacter les conseillers techniques du site [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

- Par téléphone au 08 92 23 21 20
- Par e-mail à l'adresse suivante : [support-entreprises@achatpublic.com](mailto:support-entreprises@achatpublic.com)

Format des fichiers :

Le soumissionnaire est invité à utiliser les formats suivants : pdf, doc, ppt, xls.

Anti-virus :

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

Copie de sauvegarde :

En application de l'article R. 2132-11 du code de la commande publique, les candidats peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la référence de la consultation, le nom du candidat et la mention clairement identifiable « copie de sauvegarde » et transmis au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour la remise des offres.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas mentionnés à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

En cas de détection d'un programme informatique malveillant dans l'offre transmise par voie électronique, la copie de sauvegarde sera ouverte par l'organisme.

Les dossiers qui seraient déposés après la date et heure limites fixées en page de garde du présent document, seront déclarés irrecevables.

Données personnelles :

Il est précisé que les données nominatives collectées par les formulaires, avant les opérations de téléchargement des dossiers de consultation ou lors de l'opération de dépôts des plis, sont destinées à la CPAM. Elles servent à constituer le registre des retraits des dossiers de consultation et le registre des dépôts des offres et/ou candidatures, qui permettent au pouvoir adjudicateur de pouvoir communiquer avec les opérateurs économiques intéressés par le marché.

Le soumissionnaire est donc réputé avoir été informé que le pouvoir adjudicateur est le responsable du traitement des données ainsi collectées. Il doit donc exercer son droit d'accès, de modification et de suppression directement auprès du service compétent du pouvoir adjudicateur désigné ci-après :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise

## 6 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite sur la plate-forme PLACE.

**Date et heure limites pour tous renseignements complémentaires :**

**Vendredi , 12h00**

Une réponse sera alors adressée 6 jours au plus tard, avant la date limite fixée pour la réception des offres, à tous les candidats identifiés (identifiés au moment du téléchargement du DCE, cf. article 5 ci-dessus), ayant retiré le dossier.

## 7 CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

- Le cahier des clauses particulières (CCP),
- Le présent règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE),
- Le BPU,
- L'attestation de visite des sites,
- Les photos des espaces verts à entretenir.